

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 15 septembre 2020 à 18h00

Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T Christèle ANCIAUX	
2 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	
3 AIX-LES-BAINS	T Lucie DAL PALU	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Départ après la 27 ^{ème} délibération
4 AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI	
5 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	
6 AIX-LES-BAINS	T Dominique FIE	
7 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
8 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
9 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	
10 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	Pouvoir d'Esther POTIN
11 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	
12 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
13 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
14 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
15 AIX-LES-BAINS	T Nicolas POILLEUX	Pouvoir de Philippe LAURENT
16 AIX-LES-BAINS	T Esther POTIN	Départ après la 16 ^{ème} délibération
17 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	
18 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Claudie FRAYSSE
19 LA BIOLLE	T Philippe DA SILVA LOPES	
20 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
21 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
22 LE BOURGET DU LAC	T Emilie ACQUISTAPACE	
23 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
24 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
25 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Départ après la 25 ^{ème} délibération
26 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Départ après la 27 ^{ème} délibération
27 CHANAZ	T Yves HUSSON	
28 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
29 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
30 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
31 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
32 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
33 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Pouvoir de Claire COCHET
34 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
35 ENTRELACS	T Yves GRANGE	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
36 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
37 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	
38 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
39 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
40 MERY	T Nathalie FONTAINE	
41 MERY	T Stéphane ROULET	
42 LE MONTCEL	S Clarence APPELL	Départ après la 27 ^{ème} délibération
43 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
44 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
45 ONTEX	S Jean-Louis WIRTH	
46 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVALLE	
47 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
48 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
49 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
50 SAINT PIERRE DE CURTILLES	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
51 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
52 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
53 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
54 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	



PAGE DE GARDE

55 TREVIGNIN
56 VIONS
57 VOGLANS
58 VOGLANS

T Gérard GONTHIER
T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
T Martine BERNON
T Yves MERCIER

Pouvoir de Robert AGUETTAZ

26 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 9 septembre 2020, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse, 27 projets de délibérations et un vœu.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 9 septembre 2020 aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint avec 58 présents et 65 votants (présents et représentés).

DÉLIBÉRATION

N° : 10 Année : 2020

Exécutoire le : 25 SEP. 2020

Affichée le : 25 SEP. 2020

Visée le : 25 SEP. 2020

*ADMINISTRATION GENERALE***Election des membres du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière
Assainissement**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est en charge de la compétence Assainissement, qui constitue un service public industriel et commercial.

Par délibération en date du 26 janvier 2017, une régie à autonomie financière a été constituée pour l'exploitation du service Assainissement. La régie est administrée par un conseil d'exploitation et un directeur, placés sous l'autorité du conseil communautaire et du président. Le conseil d'exploitation d'une régie à autonomie financière est consulté sur toute question intéressant le fonctionnement de la régie, le conseil communautaire restant décisionnaire.

Le conseil d'exploitation de la régie est composé, conformément à l'article 2-1 des statuts (annexés), de 2 collèges :

- Le collège des membres élus, comprenant 35 conseillers élus (municipaux ou communautaires, les conseillers communautaires devant détenir la majorité des sièges du conseil d'exploitation) ;
- Le collège des personnes qualifiées, composé d'un représentant d'une association représentant les usagers et / ou consommateurs et d'une personne choisie en raison de ses compétences techniques.

Il convient de procéder à l'élection des membres élus du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Assainissement.

Il est proposé de désigner pour le collège des membres élus :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER
AIX-LES-BAINS	Gilles CAMUS
AIX-LES-BAINS	Dominique FIE
AIX-LES-BAINS	André GIMENEZ
BOURDEAU	Jean-Claude CARPENTIER
BRISON SAINT INNOCENT	David ROULAND
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Maurice PALATIN
CHANAZ	Yves HUSSON
CHINDRIEUX	Yohann CHANIAC
CONJUX	Claude SAVIGNAC

DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND
GRESY-SUR-AIX	Patrick FRISON
LA BIOLLE	Julie NOVELLI
LE BOURGET-DU-LAC	Michel MOMMESSIN
LE BOURGET-DU-LAC	Marie-Pierre FRANÇOIS
LE MONTCEL	Antoine HUYNH
MERY	Christian PERRUISSET
MOTZ	Daniel CLERC
MOUXY	Carlos PEREZ
ONTEX	Jean-Louis WIRTH
PUGNY-CHATENOD	Bernard HENRIET
RUFFIEUX	Pierre Yves PASQUALI
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ
SAINT OURS	André BOGEY
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Jean-Marc JOURDAN
TRESSERVE	Eric COURSON
TRESSERVE	Christian ROUSSEL
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER
VIONS	Manuel ARRAGAIN
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ
VOGLANS	Eric BURDET

Il est proposé de désigner :

- En tant que représentant des associations d'usagers et de consommateurs : Fernand Flamant (UFC Que Choisir),
- En tant que personne choisie en raison de ses compétences techniques : Denis BRONDEL, ancien directeur du service des eaux de Grand Chambéry, administré de Grand Lac.

Une seule candidature ayant été présentée pour chaque poste à pourvoir, le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- CONSTATE l'élection des membres précités au conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Assainissement.

Aix-les-Bains, le 15 septembre 2020

Le Président,
Renaud BERETTI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 68- Présents et représentés : 65- Votants : 65- Pour : 65- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Election des membres du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Assainissement

Date de transmission de l'acte : 25/09/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 25/09/2020

Numéro de l'acte : d3391 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200915-d3391-DE

Date de décision : 15/09/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.5. Autres (dont SEM; Commissions...)